

Mesurer l'Engagement des Etats dans l'UEMOA

Note conceptuelle

Joël Cariolle, Anne-Marie Geourjon, Charlotte Dupuy

Séminaire "Méthodologie de la recherche", Koudougou, 28-30 octobre 2015.

Contexte

- La signature en 1994 du traité de l'UEMOA marque une évolution capitale dans le processus d'intégration régionale, la communauté se transformant en union monétaire et économique.
- **Objectif affirmé de convergence des politiques macroéconomiques ainsi que de réalisation du marché commun.**
- Les critères retenus pour la surveillance multilatérale et les dispositions prévues dans les autres textes sont peu respectés, et les mécanismes de sanction qui leur sont associés peu appliqués.
- **Le suivi de l'application des textes** apparait nécessaire afin d'assurer **l'efficacité du dispositif réglementaire communautaire**, en:
 - identifiant les points qui posent le plus de problème dans la transcription pratique au niveau des institutions et administrations nationales concernées;
 - améliorant la surveillance, la communication et la formation relatives aux textes et les rendre ainsi réellement porteurs d'intégration.

Objectifs

- Compléter la batterie d'indicateurs usuels de suivi de l'Intégration Régionale (IR) par un **indice d'engagement des EM par rapport aux préconisations des textes communautaires** (Cariolle et Geourjon, B116, 2015).
- Cet indice composite propose un **instantané de degré d'engagement des Etats** dans l'UEMOA, à partir d'**indicateurs d'engagement formel (*de jure*)** et **effectif (*de facto*)** par rapport aux textes communautaires.
- Cet indice est décliné en un **Indice Composite Positif** d'Engagement et un **Indice Composite Normatif** d'Engagement, proposant respectivement :
 - Une évaluation de l'engagement par rapport aux textes **hiérarchisés selon des critères objectifs**, reflétant le processus d'IR *tel qu'il a été entrepris*.
 - Une évaluation de l'engagement par rapport aux textes **hiérarchisés selon des critères subjectifs**, reflétant le processus d'IR *tel qu'il devrait être*.
- Prendre en compte l'engagement des Etats au-delà des textes.

L'engagement formel dans l'IR

- Relatif à la volonté **formelle** ou **officielle** des Etats à s'engager dans l'IR.
- Se concrétise par:
 - Un **effort d'engagement formel** : les textes sont retranscrits, les pays s'assurent de la diffusion de leur contenu au sein des administrations, et éventuellement demandent de les modifier.
 - Un **défaut d'engagement formel**: les textes ne sont pas retranscrits ou restent « lettre morte », leur contenu est méconnu, les pays demandent des dérogations.

L'engagement formel dans l'IR

- S'observe par:
 - L'existence d'une **loi, réglementation, décret, note de service** retranscrivant au niveau national les dispositions du texte communautaire considéré.
 - Le nombre de demande de **dérogations** ou de **réformes du texte** communautaire considéré.
 - L'existence ou l'absence dans le dispositif législatif et réglementaire national de **textes contraires à l'esprit du texte communautaire considéré.**
 - **La publication** au journal officiel du texte et sa **mise à disposition** par les administration concernées.

L'engagement effectif dans l'IR

- L'engagement effectif dans l'IR peut être apprécié par des **mesures spécifiques et directes de l'écart entre les préconisations des textes et leur mise en œuvre.**
- A titre d'illustration, le **DSC** propose un canevas d'indicateurs permettant de mesurer l'engagement effectif des EM dans l'application des textes relatifs à l'intégration commerciale.
- **Exemple d'une métrique relative à l'application du TEC:**
nombre de lignes tarifaires dont le taux appliqué correspond/ne correspond pas aux taux du TEC

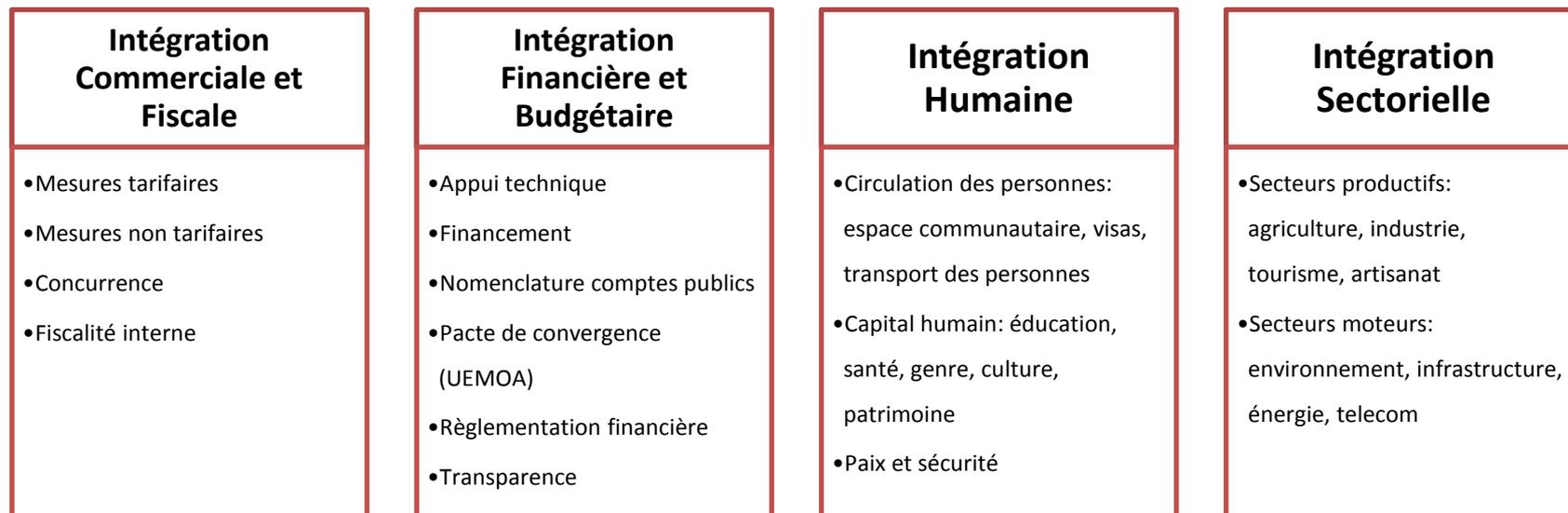
En résumé

- L'indice composite d'engagement est une mesure agrégée de l'engagement des EM par rapport aux textes
- requiert au préalable de **sélectionner les textes, regrouper ces textes** par dimension/thématique(/sous-thématique) d'intégration régionale, et de les **classer**.

Sélection et regroupement des textes communautaires

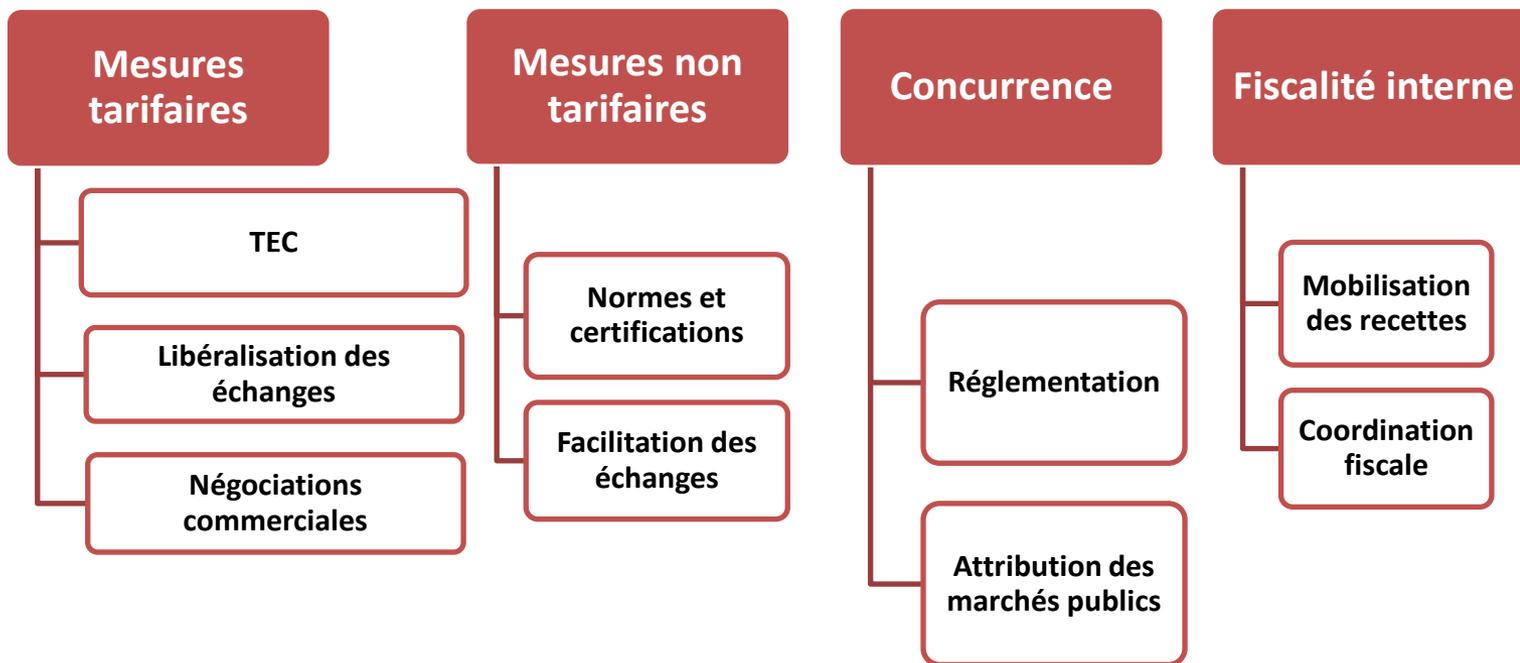
- **Sélection** : chaque texte doit:
 - **Impliquer un engagement** des Etats (pas de la Commission).
 - **Etre applicable** aujourd'hui; ou le cas échéant,
 - **Avoir été MaJ** par un texte plus récent impliquant un engagement (on parlera pour le premier de texte antérieur).
- **Regroupement**: chaque texte est regroupé par:
 - **Dimension de l'intégration régionale**: intégration financière et budgétaire (IF), commerciale et fiscale (IC), humaine, et sectorielle.
 - Au sein de chaque dimension, par **thématiques/sous-thématiques plus spécifiques**, identifiées comme pertinentes.

Dimensions et thématiques



Répartition indicative

Intégration Commerciale: thématiques et sous-thématiques



Hiérarchisation des textes communautaires

Une fois les textes regroupés par dimension et thématique d'intégration, la deuxième étape consiste à les **hiérarchiser**.

Indice positif d'engagement

- ✓ Le classement des textes reflète les priorités du processus d'IR ***tel qu'il est observé et a été impulsé par la Commission.***
- ✓ Hiérarchisation des textes établi selon **deux critères objectifs**: un **critère chronologique** – la date d'adoption des textes – et un **critère juridique** - la nature du texte, reflétant son caractère contraignant (AA, règlement, directive décision)

→ **Organisation *positive* des textes: dimension > thématique (> sous-thématique) > année du texte > nature du texte**

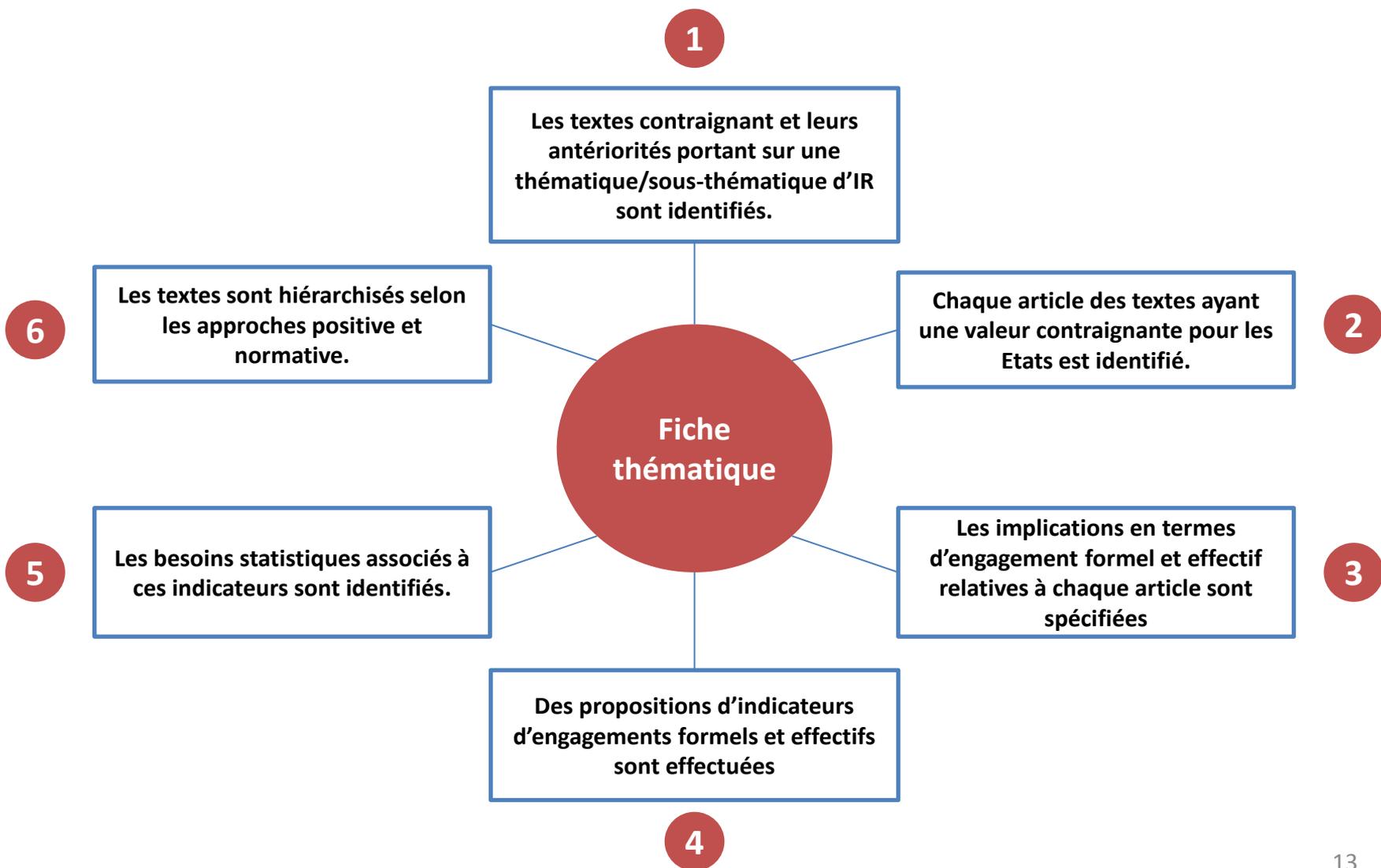
Hiérarchisation des textes communautaires

Indice normatif d'engagement:

- ✓ la hiérarchie des textes reflète les priorités du processus d'IR **telles qu'elles devraient être** selon le point de vue de nos experts.
- ✓ **Approche ordinale** (hiérarchie relative) plutôt que cardinale (hiérarchie par score). Les deux sont possibles.

→ **Organisation normative des textes: dimension > thématique (> sous-thématique) > hiérarchie selon les experts**

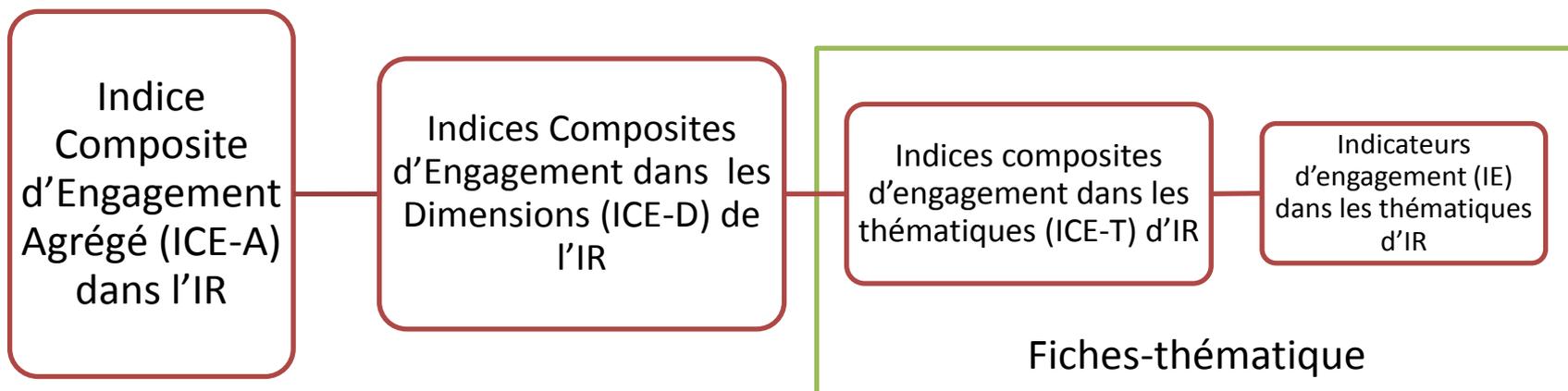
Les fiches-thématique



Patron de fiche-thématique

Date et Nature du texte		Implications		Propositions d'indicateur		Besoins statistiques	hiérarchie RTT
Texte récent	Texte antérieur	Critères d'engagement formel	Critères d'engagement effectif	Engagement formel	Engagement effectif		

Structure de l'Indice



- Les IE identifiés dans les fiches-thématique constituent la base de calcul de l'Indice Composite d'Engagement Agrégé (ICE-A) dans l'IR
- A chaque ICE-T correspond une thématique ou sous-thématique d'IR, encadrée par des textes communautaires regroupés au sein des fiches-thématique.

L'agrégation des IE (1)

- les ICE-T sont la somme pondérée d'indicateurs d'engagement (IE) par rapport aux textes communautaires, dont les pondérations reflètent:
 - ✓ pour l'indice « positif » d'engagement: la **chronologie** et la **nature juridique** des textes.
 - ✓ pour l'indice « normatif » d'engagement: **l'importance relative des textes selon les RTT**.

- ICE-T positif** appliqué à l'intégration commerciale (dimension), mesures tarifaires (thématique), application du TEC (sous-thématique) :

$$ICE_{TEC}^{integ.com} = \sum_{t=1}^T \alpha_t \times IE_t$$

- Avec $t = (1; \dots ; T)$ les textes de la fiche-thématique « TEC », et $\alpha = [0 ; 1]$. La pondération « positive » appliquée aux IE. Cette pondération peut être décomposée de la manière suivante : $\alpha_1 = \beta_1 \times \gamma_1$ avec:

- Pondération chronologique : $\beta_1 = 1 - \frac{\text{Année du texte l} - \text{année du traité UEMOA}}{\text{Année du dernier texte UEMOA} - \text{année du traité UEMOA}}$
- Pondération juridique : $\gamma_1 = \frac{\text{Score Juridique du texte l} [\text{Acte}=4 ; \text{Reglement}=3 ; \text{Directive}=2 ; \text{Décision}=1]}{4}$

L'agrégation des IE (2)

- Ex: **ICE-T** normatif Integ Com./MT/TEC est également une somme pondérée :

$$ICE_T \text{ normatif}_{TEC}^{integ.com} = \sum_{m=1}^M \lambda_l \times IE_l$$

Avec $m = (1 ; \dots ; M)$ les textes de la fiche-sous-thématique TEC sélectionnés par l'expert et $\lambda = [0 ; 1]$ la pondération appliquée aux IE, reflétant la hiérarchie entre les textes établie par l'expert.

L'agrégation des ICE (1)

- **Option 1: moyenne arithmétique simple.**

Appliqué au calcul des ICE-D, il s'agit d'agréger les ICE-T en appliquant la formule suivante :

$$ICE_D = \sum_{k=1}^K [ICE_T]_k$$

Avec $k = (1 ; \dots ; K)$ les ICE-T relatifs aux K thématiques ou sous-thématiques d'une dimension de l'IR donnée. Les ICE-T sont normalisés entre 0 et 1. La même approche peut ensuite être suivie pour le calcul de l'ICE-A.

- **Hypothèse d'indépendance entre les dimensions/thématiques/sous-thématiques de l'IR.**

L'agrégation des ICE (2)

- Lorsque les modalités d'interaction de deux thématiques/dimensions d'IR sont identifiées, il est possible alors de procéder au calcul de **moyennes géométriques**.
- **Option 2: moyenne géométrique avec politiques d'intégration complémentaires.**

Appliqué au calcul des ICE-D, il s'agit de calculer une moyenne géométrique mettant l'accent sur les indices ayant des valeurs faibles relativement aux indices ayant des valeurs élevées :

$$ICE_{D_c} = \left[\prod_{c=1}^C ICE_{T_c} \right]^{1/C}$$

Avec $c = (1 ; \dots ; C)$ les ICET relatifs aux C thématiques complémentaires d'une dimension de l'IR donnée. Les ICE-T sont normalisés entre 0 et 1. Les ICET sont normalisés entre 0 et 1. La même approche peut ensuite être suivie pour le calcul de l'ICE-A.

L'agrégation des ICE (3)

- **Option 3: moyenne géométrique avec politiques d'intégration substituables.**

Appliqué au calcul des ICE-D, il s'agit de calculer une moyenne géométrique mettant l'accent sur les indices ayant des valeurs élevées relativement à ceux aux valeurs faibles:

$$ICE_{D_s} = \left[\prod_{s=1}^S [1 - ICE_{T_s}] \right]^{1/S}$$

Avec $s = (1 ; \dots ; S)$ les ICE-T relatifs aux S thématiques complémentaires d'une dimension de l'IR donnée. Les ICE-T sont normalisés entre 0 et 1.

En conclusion

- Cette note pose les principes analytique et méthodologique pour l'élaboration d'indices permettant d'isoler le degré d'engagement des Etats dans l'IR des évènements indépendants de leur volonté mais affectant le résultat des politiques d'intégration.
- D'un point de vue méthodologique, les principes du calcul des ICE dans l'IR permet:
 - ✓ de prendre compte l'interaction entre les thématiques d'IR – par la méthode d'agrégation de composantes
 - ✓ de prendre compte les logiques « positive » et « normative » du processus d'IR via la hiérarchisation des textes communautaires et les pondérations appliquées aux Indicateurs d'Engagement.
- Une fois agrégé, l'interprétation de l'indice doit être sujette à caution, complétée par l'examen des indices à un niveau désagrégé de la politique d'IR, et contextualisé au niveau des Etats.
- Enfin, l'application du cadre conceptuel pour le calcul de l'indice d'engagement, requiert au préalable de s'assurer de l'exhaustivité des textes communautaires collectés.